

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,
directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 16 octobre 2024, a été adopté le règlement 242-2024 *déclaration la compétence de la MRC de Matawinie en matière de transport collectif sans droit de retrait*. Conformément à l'article 450 du *Code municipal du Québec*, le règlement entre en vigueur et a force de loi, le jour de sa publication.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce 22^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-quatre.



Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Édith Gravel, directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) de la Municipalité régionale de comté de Matawinie certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, conformément à la Loi, le 22 octobre 2024, entre 8 h et 16 h aux endroits prévus au règlement 204-2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 octobre 2024.



Signature